



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



MÉTROPOLE DE LYON

Séance du 07 mars 2018

Compte rendu affiché le 14 mars 2018

Date de convocation du Conseil municipal le 01 mars 2018

Président : Madame Hélène GEOFFROY, Maire.

Secrétaire élu : Madame Myriam MOSTEFAOUI

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Eliane DA COSTA, Nadia LAKEHAL, Yvan MARGUE, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Régis DUVERT, Josette PRALY, Stéphane BERTIN, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Myriam MOSTEFAOUI, Saïd YAHIAOUI, Bernard GENIN, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Christiane PERRET-FEIBEL, Charazede GAHROURI, Sacha FORCA, Batoul HACHANI, Mustafa USTA.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Kaoutar DAHOUM à Jean-Michel DIDION, Ahmed CHEKHAB à Pierre DUSSURGEY, Oscar ARAZ à Pierre BARNEOUD, Virginie COMTE à Hélène GEOFFROY, Philippe MOINE à Charazede GAHROURI.

Membres absents excusés : Marie-Emmanuelle SYRE, Christine BERTIN, Nawelle CHHIB

Membres absents : Morad AGGOUN, Nadia NEZZAR

Membres démissionnaires : Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI, Patrick MANDOLINO, Laurent PATRY.

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	38

Objet :

18.03.0882

Budget annexe de la Maison des
Fêtes et des Familles - Budget primitif
2018

RAPPORT DE MONSIEUR DUSSURGEY

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT) et à la nomenclature comptable M14 à laquelle il est soumis, le budget primitif de la maison des fêtes et des familles pour 2018 est équilibré à hauteur de 177 000 €.

La présentation de ce budget fait suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors de la séance du Conseil municipal du 23 janvier 2018.

Conformément à la nomenclature M14, les équilibres par chapitres en section de fonctionnement sont les suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2017 voté	Propositions BP 2018
011	Charges à caractère général	79 000,00	102 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	93 000,00	73 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00
Total des dépenses courantes des services		172 000,00	175 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		175 000,00	177 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0,00	0,00
042	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)</i>	0,00	0,00
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (6)</i>	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00
TOTAL		175 000,00	177 000,00

La maison des fêtes et des familles a été reprise le 7 décembre 2015, aussi les prévisions de dépenses sont désormais plus fiables par rapport aux modalités de gestion adoptées (entretien externalisé des locaux notamment, ce qui induit des charges à caractère général plus élevée et des charges de personnel plus réduites).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2017 voté	Propositions BP 2018
013	Atténuations de charges	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	120 000,00	122 000,00
73	Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	55 000,00	55 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		175 000,00	177 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		175 000,00	177 000,00
042	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections</i>	0,00	0,00
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.</i>	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00
TOTAL		175 000,00	177 000,00
		R002 RESULTAT REPORTE	0,00
		TOTAL	177 000,00

Pour les recettes de fonctionnement, on peut relever l'ajustement des recettes courantes d'activités par rapport à l'an dernier. Les revenus tirés des locations de salles devraient être plus proches de 122 000 € en rythme annuel. La subvention d'équilibre de la ville permet de compenser le tarif préférentiel pour les vaudais et demeure au niveau de 55 000 €.

En conséquence, je vous propose :

➤ d'adopter le budget primitif 2018 du budget de la maison des fêtes et des familles, ainsi équilibré en dépenses et en recettes.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à la majorité.

Nombre de suffrages exprimés : 32
Votes Pour : 28
Votes Contre : 4
Abstention : 6

➤ adopte le budget primitif 2018 du budget de la maison des fêtes et des familles, ainsi équilibré en dépenses et en recettes.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Madame la Maire,
Hélène GEOFFROY



REPUBLIQUE FRANCAISE

Budget annexe Maison des Fêtes et des Familles

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL : VILLE DE VAULX EN VELIN

Numéro SIRET : 21690256900807

POSTE COMPTABLE : 069037

M. 4

Budget annexe – Opérations et services assujettis à la TVA

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET ANNEXE : MAISON DES FETES ET DES FAMILLES (3)

ANNEE 2018



(1) Indiquer la nature juridique et le nom de l'établissement.

(2) Indiquer le nom de la collectivité ou de l'établissement auquel est rattaché le budget annexe.

(3) Indiquer le libellé du budget annexe.

VOTE DU BUDGET	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES	A1

Chap./Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	79 000,00	102 000,00	102 000,00
6061	ENERGIE	30 000,00	17 000,00	17 000,00
6063	FOURN ENTRETIEN ET EQUIP	4 000,00	5 000,00	5 000,00
611	SOUS TRAITANCE GENERALE	10 000,00	16 000,00	16 000,00
6135	LOCATION MOBILIERE		1 600,00	1 600,00
61528	ENTRETIEN AUTRES BIENS IMMOBILIERS	4 000,00	5 000,00	5 000,00
6156	MAINTENANCE	3 000,00	12 000,00	12 000,00
627	SERVICES BANCAIRES		400,00	400,00
6283	NETTOYAGE DES LOCAUX	20 000,00	38 000,00	38 000,00
635112	COTISATION VALEUR AJOUTEE DES ENT	1 000,00		
63512	TAXES FONCIERES	7 000,00	7 000,00	7 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	93 000,00	73 000,00	73 000,00
6215	PERS AFFECTE PAR LA COLLECCTIVITE DE RATTACHEMENT	93 000,00	73 000,00	73 000,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000,00	2 000,00	2 000,00
673	TITRES ANNULES SUR EX ANTERIEURS	3 000,00	2 000,00	2 000,00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS			
022	DEPENSES IMPREVUES			
TOTAL DES DEPENSES REELLES		175 000,00	177 000,00	177 000,00

023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (5)(6)(7)			
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (8)			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE				

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	175 000,00	177 000,00	177 000,00
---	-------------------	-------------------	-------------------

+	RESTES A REALISER N-1 (9)	
+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	
=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	177 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(7) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES	A2

Chap./Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	120 000,00	122 000,00	122 000,00
706	PRESTATIONS DE SERVICE	120 000,00	122 000,00	122 000,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	55 000,00	55 000,00	55 000,00
74741	SUBVENTION COMMUNE	55 000,00	55 000,00	55 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			
TOTAL DES RECETTES REELLES		175 000,00	177 000,00	177 000,00

042	<i>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (5)(6)(7)</i>			
043	<i>OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (8)</i>			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	175 000,00	177 000,00	177 000,00
--	------------	------------	------------

+	RESTES A REALISER N-1 (9)	
+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	
=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	177 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(7) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

ARRETE - SIGNATURES

Présenté par la Maire,

A Vaulx-en-Velin

La Maire,

Hélène GEOFFROY



Décision du conseil municipal,
à Vaulx-en-Velin, le 07 mars 2018

Nombre de membres en exercice 43

Nombre de membres présents 38

Nombre de suffrages exprimés 32

VOTES :

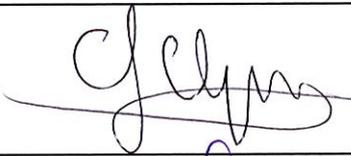
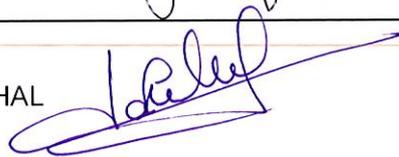
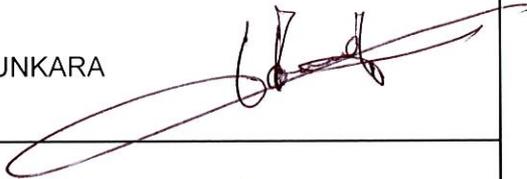
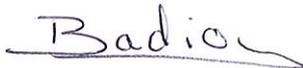
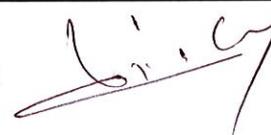
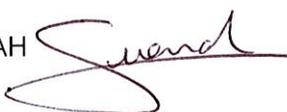
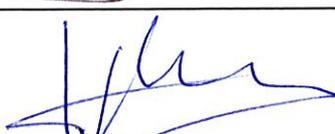
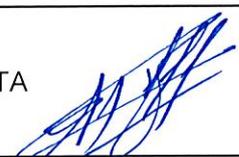
Contre 4

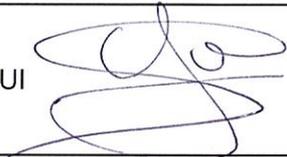
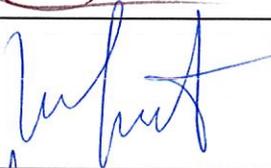
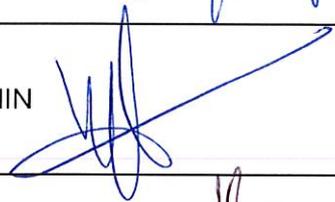
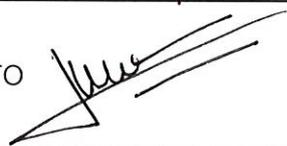
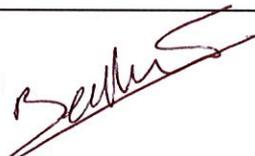
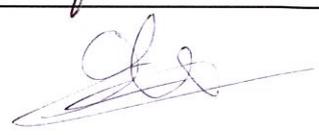
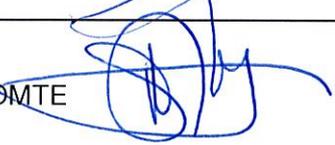
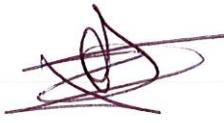
Pour 27

Abstention 6

PRÉFECTURE DU RHONE
 Reçu le **14 MARS 2018**
 DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
 ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE
 Date de convocation : 7 mars 2018

Les membres du conseil municipal,

1 - Pierre DUSSURGEY 	10 - Yvan MARGUE 
2 - Kaoutar DAHOUM 	11 - Nadia LAKEHAL 
3 - Matthieu FISCHER 	12 - David TOUNKARA 
4 - Stéphane GOMEZ 	13 - Liliane BADIOU 
5 - Muriel LECERF 	14 - Jean-Michel DIDION 
6 - Fatma FARTAS 	15 - Nassima KAOUAH 
7 - Ahmed CHEKHAB 	16 - Jacques ARCHER 
8 - Eliane DA COSTA 	17 - Pierre BARNEOUD 
9 - Marie-Emmanuelle SYRE 	18 - Armand MENZIKIAN 

19 - Josette PRALY 	31 - Saïd YAHIAOUI 
20 - Régis DUVERT 	32 - Bernard GENIN 
21 - Yvette JANIN 	33 - Philippe ZITTOUN 
22 - Stéphane BERTIN 	34 - Nordine GASMI 
23 - Antoinette ATTO 	35 - Nawelle CHHIB
24 - Christine BERTIN	36 - Christiane PERRET FEIBEL 
25 - Christine JACOB 	37 - Charazède GAHROURI 
26 - Morad AGGOUN	38 - Philippe MOINE 
27 - Mourad BEN DRISS 	39 - Sacha FORCA 
28 - Harun ARAZ 	40 - Mustafa USTA 
29 - Virginie COMTE 	41 - Batoul HACHANI 
30 - Myriam MOSTEFAOUI 	42 - Nadia NEZZAR